

Discours de Emilio Colombo devant le Parlement européen (19 novembre 1981)

Légende: Le 19 novembre 1981, Emilio Colombo, ministre italien des Affaires étrangères, prend la parole au Parlement européen pour exposer les propositions germano-italiennes d'unification européenne.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Annexe: Débats du Parlement européen. 16.11-20.11.1981, n° 1-277; Session 1981-1982. [s.l.]. ISSN 0378-5017.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_emilio_colombo_devant_le_parlement_europeen_19_novembre_1981-fr-d9e2542c-c681-45e9-a482-e0d2e043cdf2.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Discours de Emilio Colombo devant le Parlement européen (19 novembre 1981)

M. Colombo, *membre du Conseil*. Madame le Président et chers collègues.

(Rires et applaudissements)

Au nom du gouvernement italien, je tiens à remercier le Parlement européen et son président de me permettre d'exposer les raisons et les finalités de l'initiative italo-allemande de relance de l'Union européenne.

Aujourd'hui plus que jamais dans un monde inquiet et déchiré de crises profondes, il est absolument nécessaire que l'Europe prenne clairement conscience de l'unité de ses intérêts et de l'importance de ses devoirs. Il s'agit de donner une réponse appropriée aux demandes tumultueuses exprimées par nos peuples et de valoriser dans le monde la spécificité propre de notre Communauté.

Outre les problèmes urgents d'ordre économique et monétaire, les Dix sont confrontés en même temps d'une manière générale à des questions plus vastes, pour lesquelles l'Europe doit faire preuve d'initiative propre, se doter d'une stratégie, devenir en conséquence une entité de plus en plus politique. A mesure que l'on s'achemine sur la voie de la construction européenne, les limites entre l'économie et la politique s'estompent.

Pour surmonter le plus rapidement possible les difficultés actuelles, le dialogue et les négociations au sein des institutions communautaires ne suffisent pas. Il convient de faire en sorte que l'Europe renforce sa volonté politique. C'est justement parce qu'aujourd'hui les problèmes ne sont pas uniquement internes à la Communauté mais demandent une réponse unitaire à des faits extérieurs, que l'occasion se présente d'accélérer le rythme de la construction européenne. Il convient de saisir le lieu qui relie tous les problèmes qui se posent aujourd'hui, seul moyen de fixer les préliminaires d'une relance désormais inévitable de la construction européenne. Certes les propositions et les initiatives qui ont été exprimées cette année au sein du Parlement européen, ainsi que par les forces culturelles et politiques démocratiques de nos pays et par les gouvernements européens sont des signes de vitalité et des motifs d'encouragement. Notre espoir est de voir cette prise de conscience aboutir à une forte relance politique, expression d'une union de vues effective.

L'initiative en faveur d'un « Acte européen » et d'une « Déclaration sur les thèmes de l'intégration économique » que les gouvernements italien et allemand ont porté ces jours-ci à l'attention des pays membres et des institutions communautaires en vue du Conseil européen prévu pour la fin novembre, doit contribuer à accélérer la mise en route d'une nouvelle phase dynamique de la construction européenne. Nous proposons de relancer l'intégration européenne, de renforcer les institutions et d'améliorer le processus décisionnel, de promouvoir et de développer plus largement le processus pragmatique de coopération politique entre nos dix pays, pour généraliser la coopération dans le domaine de la sécurité, de la culture, du droit, pour se rapprocher de l'objectif de base de l'Union européenne, grâce au renforcement mutuel des aspects politiques et socio-économiques dans un processus évolutif qui progressivement se propose et atteint de nouveaux objectifs.

Le Parlement européen s'inscrit dans ce projet par la force que lui confère le suffrage populaire. Nous estimons que le Parlement a la qualité mais aussi l'autorité nécessaire pour jouer un rôle moteur essentiel dans cette entreprise unitaire. Lors de la rédaction du projet, nous avons bien présentes à l'esprit les indications émanant du Parlement comme en témoigne l'ampleur des mesures proposées dans le projet d'Acte européen pour accroître la participation du Parlement européen à l'entreprise communautaire, à l'heure de l'intégration économique et de la coopération politique.

Madame le Président, lors de notre rencontre avant-hier à Strasbourg, vous avez tenu à souligner ce qu'attendait le Parlement européen, à savoir un meilleur dialogue avec le Conseil et d'une manière générale, une participation plus étroite au processus décisionnel de la Communauté ; ces espoirs que le Parlement a récemment exprimés au cours de sa session du mois de juillet trouvent, je le crois, un écho dans notre projet d'« Acte européen ».

La procédure de concertation qui préfigure une structure de co-décision avec le Conseil, doit être étendue pour en améliorer l'application. La fonction de contrôle de l'Assemblée européenne est accrue par une série de mesures qui vont de la reconnaissance de la compétence à débattre de tous les problèmes relatifs à la Communauté européenne et à la coopération politique, au renforcement du droit d'interrogation et de recommandation, de la réponse à fournir aux résolutions du Parlement, à l'information ponctuelle par l'intermédiaire de la commission politique, sur les problèmes de politique internationale traités par le Conseil, de la participation du Président du Conseil européen au débat sur le rapport annuel relatif aux progrès accomplis sur la voie de l'Union européenne, à la présentation d'un rapport semestriel par ce même Conseil, de la consultation du président du Parlement avant la nomination du président de la Commission, à l'introduction du débat sur l'investiture et sur le programme de ladite Commission.

(Applaudissements sur divers bancs)

Il est également prévu de développer la fonction consultative pour y inclure les décisions sur l'élargissement de la Communauté et sur la conclusion de traités internationaux.

Afin d'encourager une plus grande prise de conscience de l'opinion publique sur les thèmes de l'unification européenne, le développement de contacts et de consultations réciproques entre le Parlement européen et les parlements nationaux est préconisé.

Dans la perspective de l'Union européenne, le rôle primordial du Parlement européen sera réaffirmé ; il sera réaffirmé dans son droit de participation et dans ses fonctions de contrôle, dans le processus envisagé pour la révision à terme de l'« Acte européen » ; le Parlement doit être également associé à la préparation d'un projet de traité sur l'Union européenne.

Le renforcement des institutions - que nous estimons nécessaire et urgent pour ne pas briser cet élan politique que nous voudrions promouvoir par notre initiative - englobe non seulement une meilleure coordination des institutions entre elles et une meilleure coopération politique, mais aussi des mesures destinées à redonner un caractère véritablement communautaire au mécanisme décisionnel, notamment celui du Conseil, et à accroître la capacité d'action de la Communauté européenne. Les formules nouvelles proposées par le Conseil consistent dans l'immédiat à réduire « l'élément intergouvernemental » et à amorcer un processus évolutif, avec rappel approprié aux procédures de vote prévues par les traités de Paris et de Rome.

(Applaudissements sur divers bancs)

Sur le plan de la coopération politique également, la nécessité de faciliter dans le même esprit, le processus décisionnel, est soulignée.

Madame le Président, j'ai tenté ici d'exposer brièvement la manière dont nous nous proposons d'améliorer le dialogue avec l'Assemblée européenne. Si vous jugez que c'est peu, nous n'en serons pas vexés, mais si vous estimiez que c'est trop, nous serions déçus. En effet, si nous avons cherché à la fois à aller de l'avant et à rester réalistes - je le dis par devoir de sincérité à l'égard du Parlement - c'est parce que notre conduite nous est dictée par l'évolution institutionnelle actuelle, de la Communauté dans son ensemble et par l'hostilité persistante d'une partie de l'opinion publique à une intégration plus poussée à brève échéance ; c'est ici que prend toute son importance, le rôle que doit et que peut jouer le Parlement européen pour faire prendre conscience de la gravité des problèmes communs et de la nécessité d'accroître par conséquent tant la capacité décisionnelle de la Communauté que le rôle des institutions communautaires.

Si les mesures que nous proposons sont ainsi empreintes d'un réalisme mesuré c'est parce que c'est le seul moyen au stade actuel de l'évolution de maintenir intact notre objectif et de l'empêcher de devenir un facteur de division et de dispute à propos de l'unité européenne. Du reste nous confirmons cet objectif sans équivoque, comme l'indique la clause de révision à terme incluse dans le projet italo-allemand, et qui en constitue l'un des points clefs sur le plan politique.

(Applaudissements sur divers bancs)

Nous estimons par conséquent, qu'il est nécessaire et urgent d'amorcer immédiatement une relance européenne globale adaptée à la situation actuelle, en proposant des actions concrètes qui, sur le plan du contenu et des institutions, nous paraissent immédiatement réalisables à condition que se confirme une volonté politique commune.

De notre côté, face à d'autres propositions visant à accélérer les efforts en vue de réaliser l'Union européenne, notre attitude est de convergence et non de concurrence. Nous souhaitons que ces efforts soient durables et qu'à aucun moment la nécessité de l'intégration politique européenne ne soit négligée ; nous souhaitons au contraire qu'ils servent de catalyseurs pour surmonter les problèmes qui assaillent la Communauté, diminuant sa cohésion interne et son rayonnement extérieur.

En effet, nous estimons que les mesures proposées peuvent toutes ensemble donner forme à un projet politico-institutionnel capable en même temps de stimuler l'intégration politique sans que le développement de l'un signifie la régression de l'autre, l'un et l'autre se renforçant au contraire et contribuant à la réalisation de l'objectif essentiel de l'unité européenne. A cet égard l'élaboration d'une volonté politique commune sur les grands thèmes de l'intégration économique demeure fondamentale, notamment eu égard aux politiques dont les résultats ne se sont pas révélés pleinement satisfaisants, de même l'engagement des Dix de respecter entre eux un rapport de solidarité accrue; le projet de « Déclaration sur les thèmes de l'intégration économique » entend réaffirmer solennellement l'engagement de poursuivre dans ce sens.

Il convient de s'engager de plus en plus, sans toutefois vouloir brûler les étapes, sur la voie de l'union économique et monétaire qui contribuera d'une manière déterminante à renforcer les liens existants entre nos pays.

En effet, il est évident pour tous que l'on ne peut parler d'union économique et monétaire sans qu'il y ait accroissement de la solidarité communautaire, nécessaire pour favoriser la convergence de nos politiques économiques et corriger les déséquilibres territoriaux, économiques et sociaux qui subsistent à l'intérieur de la Communauté. Le processus d'intégration ne doit pas, du fait même de sa dynamique interne, aboutir paradoxalement à aggraver les déséquilibres qu'il se propose justement de surmonter. Il est nécessaire de trouver les mécanismes correcteurs capables de faciliter la réalisation équilibrée des objectifs qui, dans la dynamique complexe du processus d'intégration répondent à la volonté commune de progrès.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est opportun de définir des paramètres objectivement obligatoires pour les politiques économiques communes. En instituant un cadre de référence homogène pour les relations entre les États membres de la Communauté, nous réussirons à renforcer l'objectif de convergence et à mettre nettement en lumière les interdépendances qui nous lient mutuellement dans la poursuite des objectifs communautaires. Il ne s'agit pas évidemment d'imaginer systématiquement des priorités à superposer aux réalités de la vie communautaire, mais au contraire de fixer concrètement les points essentiels de l'intérêt commun dans la perspective d'une solidarité accrue et d'une amélioration de la qualité de vie de nos peuples.

Madame le Président, aucune des motivations qui nous ont poussés vers l'unification européenne ne peut être considérée aujourd'hui comme balayée par les circonstances de l'histoire qui au contraire en soulignent la validité. Les tâches graves qui nous attendent sont liées au succès de l'action menée jusqu'ici et à la force qui en découle. La conscience de cette force doit être pour nous une occasion de réflexion, qui favorise une relance européenne homogène en rapport avec nos responsabilités accrues, et nous permettent également d'évaluer les grandes perspectives qui s'ouvrent à nous.

L'Europe peut et doit constituer un facteur précieux et irremplaçable d'équilibre, de progrès et de paix sur la scène internationale. L'Europe est appelée à jouer ce rôle modérateur par les valeurs universelles de son histoire et de sa culture, son importance économique et sa vocation à la paix. Cet idéal doit nous guider pour affronter les responsabilités que nous sommes appelés à assumer au plan mondial, nous inciter à dominer la tentation du particularisme national et affirmer notre identité commune dans nos rapports avec le monde extérieur. Mais tout cela implique évidemment une unité plus étroite et plus profonde entre nous et nous

incite donc à œuvrer en faveur du renforcement et de l'approfondissement de la construction européenne.

Nous sommes confrontés à des thèmes d'importance mondiale, comme celui du maintien de la paix et de la coopération nationale, celui de la défense des droits fondamentaux de l'homme, enfin les problèmes très actuels du contrôle des armements et de la participation plus efficace à la solution du problème de la faim et du développement vivement ressentis, à juste titre, par les jeunes générations ; l'objectif d'un meilleur partage des responsabilités dans le cadre de l'alliance atlantique, dont font partie bon nombre de nos pays, et par conséquent dans le cadre de la défense de l'Occident qui nous concerne tous. Comme vient de le rappeler notre collègue Genscher, les déclarations faites hier par le président Reagan démontrent clairement qu'au sein même de l'alliance lorsque l'Europe parle d'une seule voix ses thèses sont écoutées et qu'il se dégage alors une opinion commune qui va dans le sens de l'Europe.

(Applaudissements au centre et à droite)

Notre autre objectif est de préserver sans équivoque les conditions d'un dialogue efficace avec les pays de l'Est sur la sécurité et la coopération intercontinentale, qui doit être fondé sur l'engagement de conserver une identité culturelle, au-delà des contingences historiques actuelles : tout ceci exige un effort de cohésion, c'est-à-dire une unité plus forte entre nous.

Dans la poursuite de ces objectifs il nous faut faire preuve de réalisme et de sagesse, mais également de cette capacité d'enthousiasme et d'imagination nécessaire à toutes les grandes entreprises mais qui, parfois, semble s'éteindre au contact des difficultés. Nous devons apporter des réponses aux interrogations de nos concitoyens et de nos électeurs, harcelés par les problèmes quotidiens mais également anxieux d'un avenir qui apparaît aujourd'hui incertain et sombre. Nous devons nous montrer attentifs aux exigences qui émanent, de manière parfois assez confuse il est vrai, du monde des jeunes inquiets face à l'affaiblissement des idéaux et aux contradictions criantes dont souffre notre société.

L'Europe doit apporter une réponse aux graves problèmes économiques et sociaux posés par une société qui s'achemine vers de nouvelles mutations technologiques et culturelles non pas soucieuses de simplification, mais créatrices de nouvelles responsabilités. Nos peuples peuvent se fonder sur un formidable bagage d'expérience et de réflexion, amassé par une longue suite de générations. Cet héritage est notre civilisation, une civilisation non exclusive, capable d'accueillir les apports de l'extérieur, une civilisation multiforme et tolérante dont tous peuvent se sentir tributaires.

C'est d'ailleurs ce qui a permis et rendu féconds les échanges entre les forces politiques et les idéaux d'inspiration différente, mais tous dépourvus d'ostracisme et empreinte de tolérance. C'est également grâce à ce fonds de culture européenne commune qu'il est possible à cette Assemblée d'instaurer un dialogue aussi vif, et pourtant respectueux, entre des positions différentes.

Je crois que nous sommes liés par une conviction commune, quel que soit le pays et quel que soit le parti politique auquel nous appartenons ; l'Europe doit proposer au monde les valeurs spirituelles qui constituent le fondement de sa culture millénaire. Nous nous reconnaissons tous dans ces valeurs, au nom des différents idéaux que nous devons mutuellement respecter ; pour moi, et pour beaucoup sans doute, ce sont les valeurs que le christianisme a révélées et universalisées, qui permettent aux Européens d'élaborer un modèle de société donnant à l'homme la possibilité de vivre en harmonie avec lui-même, avec son milieu naturel et de travail, et de retrouver en lui-même la confiance dans le progrès de la société humaine.

(Vifs applaudissements)